LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE ET LA SITUATION DU REICH

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ex-kronprinz de Bavière a pris la parole, dimanche soir, à une réunion de la Société militaire à Neustadt-sur-la-Saale. Dans les circonstances présentes, ses déclarations méritent d'être signalées :

« La Bavière, a-t-il dit, repousse les tendances centralisatrices à la mode française que l'on voudrait appliquer au Reich. L'Empire de Bismark a été érigé sur un accord entre des Etats alliés et c'est ce qui a fait sa force. Nous devons toujours être de bons allemands tout en restant en même temps de bons bavarois ».

Les Républicains du Reich contre les Hitlériens

En réponse à l'agitation raciste, les partis républicains allemands déploient une activité de plus en plus grande. A Berlin, le Front d'airain républicain avait organisé, dimanche, une grande manifestation sportive, au cours de laquelle le président du Reichstag, M. Loebe, s'est élevé vigoureusement contre la « terreur hitlérienne ».

« Nous n'attendrons pas la réponse du ministre de l'Intérieur du Reich, a-t-il dit, nous prendrons, s'il le faut, nos propres mesures de défense. Les hitlériens prétendent pouvoir mettre 400.000 hommes en ligne. Est-il donc impossible de leur opposer 800.000 prolétaires ? Nous l'affirmons ici solennellement, aussi longtemps qu'un membre de l'Association républicaine « Bannière d'Empire » sera debout, toute tentative de violence contre nous s'écrasera contre le Front d'airain républicain ».

D'autre part, le préfet de police de Berlin, M. Grzesinski, a prononcé un discours à l'occasion d'une réunion sportive à Magdebourg. Il a déclaré que si les troupes d'assaut racistes venaient à violer la loi et le droit pour régner sur la rue, « le Front d'airain républicain ne restera pas inactif ».

« Le jour, a-t-il dit, où le Front d'airain prétendra au droit de se défendre contre les nationaux-socialistes, les troupes d'assaut racistes n'existeront plus ».

3 jours sur 7 elle avait mal à la tête

Elle nous dit ce qui l'a guérie

« Depuis longtemps, je souffrais de constipation et j'avais régulièrement, trois jours par semaine au moins, de violents maux de tête. J'avais aussi des rhumatismes dans les genoux et les bras. C'est une amie qui m'a recommandé les Sels Kruschen. Au début, je pensais : « Ce sera comme avec les autres médicaments, je vais dépenser mon argent pour rien. » Eh bien ! pas du tout. Je suis très satisfaite du résultat obtenu. Plus de constipation, plus de maux de tête ; quant à mes rhumatismes, je n'ai plus que de petites crises insignifiantes, à côté de ce qu'elles étaient autrefois. Aussi je recommande les Sels Kruschen à toutes mes amies.

« Mme S..., Nice (A.-M.). »

Un des premiers effets des Sels Kruschen — celui qui est immédiatement perceptible — est de stimuler l'intestin et de nous débarrasser définitivement de toute constipation. Tous les malaises qui accompagnent cette affection : maux de tête, mauvaises digestions, nervosité disparaissent comme par enchantement. Kruschen n'est d'ailleurs pas qu'un simple régulateur de l'intestin : ses différents sels naturels agissent aussi sur le foie et les reins ils obligent ces organes à éliminer les déchets et les poisons, notamment le dangereux acide urique, cause reconnue des rhumatismes. C'est ainsi que Kruschen se trouve être le meilleur remède à toutes les maladies arthritiques : rhumatismes, goutte, maux de reins, sciatique, eczéma, etc... Si vous souffrez d'une de ces affections, ou si vous voulez simplement vous sentir plus dispos, plus actif, plus gai, prenez dès demain votre « petite dose » quotidienne. Vous serez étonné du bien qu'elle vous fera. Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr 75 le flacon ; 16 fr.80 le grand flacon (suffisant pour plusieurs mois).

UN TUÉ, UN BLESSÉ DANS UNE AUTO QUI SE JETA SUR UN ARBRE PRES DE PÉRIGUEUX

Vers 13 h., hier, sur la route de Brantome à Périgueux, une automobile, dans laquelle se trouvaient MM. Lugan père et fils, a, pour une cause inconnue, été projetée contre un arbre.

M. Lugan père a été tué sur le coup. Son fils, qui conduisait, a été grièvement blessé.

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

UN MAGISTRAT HINDOU ASSASSINÉ A CALCUTTA

Un magistrat hindou a été tué à coups de revolver, à Calcutta. Il avait, il y a peu de temps condamné quelques révolutionnaires impliqués dans un complot contre le Gouvernement.

SI VOUS AVEZ UNE HERNIE NE PORTEZ PAS DE BANDAGES

à pelotes dures qui risquent d'aggraver votre mal. En effet, pénétrant dans l'ouverture herniaire comme un bouchon dans une bouteille, ces pelotes écartent constamment les bords de l'orifice qui livre un passage de plus en plus grand à la hernie. La méthode du docteur Livet Garigue, de la Faculté de Médecine de Paris permet, au contraire, le rétrécissement naturel et normal de l'anneau herniaire sans aucune souffrance pour le hernieux. Celui-ci n'a donc plus à subir la gêne habituelle des bandages sans pour cela être obligé de se faire opérer. Pour que tous les lecteurs atteints de hernie puissent apprécier l'efficacité de cette méthode l'exposé de cette importante découverte sera expédié gratuitement et franco par la poste, discrètement emballé aux personnes qui enverront cette semaine leur nom et leur adresse à l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE DE PARIS (division 83), rue Eugène-Carrière, 7 bis, à Paris. Puisque cela ne coûte rien et n'engage à rien, dans votre intérêt, ne manquez pas de profiter de cette offre.

DEUX VICTIMES DU CAPOTAGE D'UN HYDRAVION ITALIEN

Un hydravion du centre de Terranca-Pausania, piloté par le lieutenant Zanghi et ayant à bord, en qualité d'observateur, le sous-lieutenant de vaisseau Donato, a capoté peu après avoir décollé, tandis que le pilote, s'étant sans doute aperçu qu'il y avait une panne de moteur, tentait de revenir au bassin d'amérissage. Le pilote a été blessé, l'observateur a été tué.

Doit-on le dire à une jeune fille ?

A 16 ans, toute jeune fille devrait savoir que la constitution de la femme nécessite des soins particuliers. Si on néglige de lui en parler, sa santé et sa beauté en pâtiront.

Il faut qu'elle sache que l'eau et le savon ne suffisent pas : un antiseptique est indispensable pour l'hygiène intime. Mais son choix doit être fait avec discernement. Beaucoup sont toxiques ou caustiques, ils brûlent et dessèchent les muqueuses. Ils tarissent les sécrétions naturelles. Les gynécologues et tous les médecins le savent. C'est pourquoi ils préfèrent maintenant à tous autres antiseptiques le Milton, nouvelle combinaison scientifique d'oxygène et de chlore électrolytique. Le Milton ne présente pas plus de danger pour les tissus délicats que de l'eau pure, et pourtant, son pouvoir microbicide est 80 fois plus grand que celui de la solution phéniquée habituelle. Il a, de plus, l'avantage de supprimer instantanément toute odeur du corps (transpiration, etc.)... Grâce au Milton, la femme peut désormais pratiquer une hygiène réellement efficace et sans danger ; elle conserve sa santé, sa beauté et son bonheur conjugal ; elle s'épargne pour l'avenir des années de misères silencieuses. Le Milton est en vente dans toutes les pharmacies, en flacons à 5 fr .15 fr. et 25 fr. Une très intéressante brochure de 44 pages est jointe à chaque flacon.

LE CONTINGENTEMENT DU POISSON EN BELGIQUE

(De notre Rédaction Belge)

Le Gouvernement Belge vient de prendre un arrêté subordonnant l'entrée du poisson de toute nature à une autorisation à produire à la douane et à délivrer par l'administration de la Marine. Un arrêté instaurant le contingentement du poisson paraîtra dans quelques jours au « Moniteur ».

LA GREVE DES MINEURS DU BORINAGE

(De notre Rédaction Belge)

Bien que le lundi soit un jour habituel de chômage, on a enregistré hier de nombreuses rentrées dans les Charbonnages. Toutefois, dans les puits des Charbonnages belges, la grève continue, approuvée par la Centrale des Mineurs, mais on ne pourra dire que mardi si le mouvement de rentrées est général.

Contre l'albumine

L'albuminurie résulte d'une altération plus ou moins profonde des reins. C'est une maladie qui vient très souvent s'ajouter aux infections graves, telles que : scarlatine, diphtérie, érysipèle, fièvre typhoïde, rougeole, verole, grippe, oreillons, angines, rhumatismes. On note comme signes principaux : enflure des pieds, enflure des paupières, maux de tête, vertiges, saignements de nez, palpitations. On combattra l'albuminurie et en même temps l'infection qui en est cause en prenant pendant quelque temps, comme on le ferait d'une tisane, plusieurs verres par jour de Boisson Blanche de l'Abbé Magnat qui désinfecte le rein, le sang et tout l'organisme et qui, bien sou. vent, suffit à arrêter, sans le secours d'aucune autre médication, les graves maladies indiquées plus heut. Le flacon pour faire un litre de boisson : 7 fr. 95 ; le triple flacon (pour 3 litres) 19 fr. 80 dans toutes les pharmacies. Bien demander la Boisson Blanche de l'Abbé Magnat.

DES PÈLERINS REVENANT DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE DUBLIN ONT ÉTÉ BLESSÉS A COUPS DE PIERRES

Des scènes de désordre se sont produites à Donamana (comté de Tyrone) où de nombreux orangistes s'étaient réunis. Des pierres ont été lancées et des drapeaux aux couleurs papales ont été arrachés.

Des coups de revolver ont été tirés, mais personne n'a été blessé. Des renforts de police ont été envoyés.

On signale, d'autre part, que, sur neuf trains spéciaux qui sont arrivés à Belfast, deux seulement n'ont pas été attaqués.

En effet, des pierres ont été lancées contre les sept autres trains, entre Portadown et Belfast : de nombreuses vitres ont été brisées et plusieurs voyageurs ont été blessés.

Un groupe de pèlerins qui se trouvait à bord d'un vapeur à Larne, a été assailli à coups de pierres.

Plusieurs personnes aurait été blessées.

A la suite de cet incident, l'évêque de Down et Connor a adressé un télégramme à sir Dawson Bates, ministre de l'intérieur de l'Irlande du Nord, pour lui demander de protéger les pèlerins pendant leur voyage de retour.

Un autocar transportant des pèlerins est tombé dans une rivière

Un autocar transportant des pèlerins du congrès eucharistique, a heurté hier matin un pont à Leixlip à 12 kilomètres de Dublin. La plupart des voyageurs ont été précipités dans la rivière Liffey. Trois d'entre eux sont dans un état grave.

Ceux qui ont souci de leur santé se chausent de cuir.

UNE DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION DES CONTRIBUABLES CONTRE TOUS IMPOTS NOUVEAUX

Les délégations de la Fédération nationale des contribuables sont allées remettre au président du Conseil, au ministère de l'Intérieur, au sous-secrétaire d'Etat de l'Economie nationale, au président de la commission des finances de la Chambre, une résolution dans laquelle les contribuables se déclarent résolus à s'opposer à la création de tous impôts ou charges nouveaux, à toute inflation, à tout emprunt nouveau.

Ils préconisent la recherche des ressources indispensables dans des économies qui ne compromettraient pas la sécurité nationale.

Par ailleurs, le Comité central de la Fédération des contribuables estime souhaitable un rapprochement entre la Fédération et les syndicats de fonctionnaires en vue de rechercher des formules d'entente sur les réformes nécessaires ainsi que le moyen de les obtenir.

En ce qui concerne l'organisation de la résistance, au cas où le Gouvernement passerait outre à cet avertissement, la motion prévoit l'organisation d'un meeting dans toute la France et le paiement des impôts et des diverses taxes, seulement à la dernière limite imposée par la loi en recourant à tous les délais et à tous les moyens légaux.

La Fédération a en outre décidé de présenter cette résolution au groupe parlementaire de défense des contribuables, présidé par M. Evain, groupement qui comprend à l'heure actuelle plus de 217 députés et qui sera chargé de défendre devant la Chambre cette résolution.

Réveil Agricole

Les Allocations Familiales en Agriculture

La loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales, déjà analysée et commentée ici, met tout employeur occupant habituellement des ouvriers de quelque âge et de quelque sexe que ce soit, dans l'obligation de s'affilier à une caisse de compensation agréée par le ministre du Travail, et constituée entre employeurs en vue de répartir entre eux les charges résultant de l'application de cette loi.

Comme chacun sait, les allocations familiales s'ajoutent à la rémunération des ouvriers chargés de famille : elles sont destinées à compenser l'infériorité dans laquelle ceux-ci se trouvent placés au regard des célibataires, du fait qu'ils reçoivent pour le même travail le même salaire.

En somme, l'allocation familiale est un complément du salaire, un « sursalaire », celui-ci destiné à ajuster le salaire aux besoins de la famille.

La première application du principe du sursalaire fut faite vers l'année 1900 par l'Etat en faveur des fonctionnaires : quelques années plus tard les grandes administrations suivirent cet exemple. Puis les industriels organisèrent des services d'allocations pour charges de famille à partir de 1919, la cherté de la vie rendant à ce moment difficile le problème de l'existence.

Comme ces avantages conférés aux ouvriers des cités menaçaient de provoquer une accélération de la désertion des villages, quelques gros agriculteurs mirent eu point, à leur tour, un service d'indemnités semblable à celui institué par l'Etat et les industriels. Actuellement, il existe dans l'ensemble du pays une quarantaine de caisses agricoles d'allocations fonctionnant pour la plupart dans son régions de culture intensive : Soissonnais, Beauce, Ile de France, etc.

Ces caisses, il faut l'avouer, ont eu des débuts difficiles, pour la raison que dès l'instant où les employeurs occupent exclusivement des célibataires ou des ménages sans enfants, ils cessent de cotiser aux caisses d'allocations. Il en résulte pour les agriculteurs restant adhérents une lourde charge à telle enseigne, écrit M. Beckerich, qu'à Soissons par exemple, la cotisation patronale, qui ne représentait que 2.50 % des salaires en 1924, atteint maintenant 4.50 %. Il faut dire que la Caisse du Soissonnais verse des allocations relativement élevées : 960 fr par an pour trois enfants, 2.580 fr. pour six enfants et 4.740 francs pour neuf enfants. C'est sans doute un excellent moyen de s'attacher les bons ouvriers que l'on emploie, mais il arrive que les sacrifices consentis dépassent les possibilités des agriculteurs généreux. Il convient, en effet, d'admettre que le service des allocations présente un caractère d'intérêt national et, comme conséquence, il s'impose à tous les employeurs.

C'est dans cet esprit qu'a été votée la loi du 11 mars, puisqu'elle comporte l'obligation, pour tous les employeurs qui occupent habituellement des ouvriers, d'adhérer à une caisse d'allocations et de verser la cotisation fixée, lors même qu'ils n'emploient pas de personnel bénéficiaire de la loi.

Les dispositions de la loi nouvelle ne doivent entrer en vigueur que trois mois après la promulgation d'un règlement d'administration publique qui sera rendu, après consultation des chambres d'agriculture sur la proposition des ministres de l'Agriculture et du Travail. Des décrets détermineront ensuite les délais dans lesquels la loi sera appliquée suivant les régions et les diverses catégories de la profession et l'importance des exploitations.

Les caisses seront privées et nécessiteront la mise en œuvre d'aucun service administratif nouveau. La forme syndicale est facile à créer : après dépôt des statuts à la Mairie, contre récépissé, la caisse peut fonctionner.

Le ministère de l'Agriculture a prévu l'octroi de subventions annuelles aux caisses d'allocations en fonctionnement. Le Conseil général, les Offices agricoles peuvent également apporter leur concours.

Puisque l'obligation sera de droit dans un avenir très proche, on ne saurait trop engager les agriculteurs à créer dès maintenant des caisses d'allocations dans leur région. Par le grand nombre des adhérents, les charges seront fort peu élevées puisque le nombre des enfants est un chiffre fixe. On peut prévoir que la charge s'établira à environ 2 % des salaires ou à 4 francs par hectare, c'est-à-dire qu'elle sera un peu inférieure à celle versée pour l'assurance contre les accidents du travail en agriculture.

Les caisses mutuelles d'assurances contre les accidents du travail sont aussi tout indiquées pour être chargées de la gestion des allocations familiales de leur adhérents.

LABOR.

A L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS DU NORD, A VALENCIENNES

Nous avons publié, hier, le compte rendu de l'assemblée générale de la Société d'Horticulture et des jardins ouvriers des régions du Nord, qui s'est tenue, dimanche, à Valenciennes.

Voici le rapport de M. Plumecocq, administrateur-directeur, qui fut lu par ce dernier, au cours de la réunion :

« Voilà le onzième rapport que je vous fais sur la situation financière et morale ainsi que sur l'activité et les résultats de notre chère Société et c'est toujours avec la même émotion mêlée d'une profonde satisfaction que je vous remémore les événements qui ont marqué toutes les étapes de notre développement prodigieux.

L'éloquence des chiffres étant pour moi la meilleure je ne puis résister au plaisir de les faire parler en premier.

L'année 1931 qui nous a apporté **42.254 nouvelles adhésions**, c'est terminée dans des conditions budgétaires excellentes. Jugez-en :

Récapitulation

Montant des recettes.....	2.229.736 50
Montant des dépenses.....	2.218.432 94
Reste en Caisse au 31/12/31..	11.303 65

Ce solde s'ajoutant aux graines payées d'avance à fin décembre pour l'année suivante ainsi qu'aux titres en portefeuille et aux marchandises en magasin porte l'actif de notre Société à plus de 700.000 fr. et encore ne comprenons-nous pas dans le montant notre mobilier d'une valeur de 180.000 fr. et repris seulement pour 1 fr. dans nos évaluations.

Quoique nous ayons déjà le droit d'être fiers d'une telle situation, celle-ci semble bien modeste pour peu que nous empiétions sur l'année 1932 puisque à ce jour nous comptons déjà près de 46.000 adhésions nouvelles et plus de 1.200.000 fr. d'argent en caisse !... »

Ne croyez pas qu'en vous exposant une telle prospérité nous recherchions des louanges ou des applaudissements. Ce que nous demandons simplement, c'est votre approbation et votre confiance qui seront pour les membres de notre Conseil d'administration le témoignage de l'accomplissement de leur devoir.

Cette constatation qui trouve sa confirmation dans nos affectifs toujours croissants, ne peut que nous inciter à redoubler d'efforts, car il reste encore tant à faire. C'est que, vous le savez, nous avons entrepris de modifier la conception limitée qu'on avait jusqu'ici des jardins ouvriers et qui aboutissait à cette unique préoccupation : procurer un jardin à ceux qui en étaient privés, sans même s'inquiéter de leur inculquer les meilleures méthodes pour faire rendre à la terre le maximum de récoltes dans le minimum de temps.

De là à s'intéresser à tous ceux (bien plus nombreux) qui jouissaient déjà d'un coin de terre attenant généralement à leur habitation, il n'y avait qu'un pas. Nous l'avons franchi et c'est ainsi qu'en réveillant l'idée de l'Association, en créant une grande et forte Société groupant indistinctement tous ceux que la culture d'un jardin passionne, en leur procurant les conseils nécessaires, en diffusant les méthodes de culture reconnues les meilleures et en stimulant l'ardeur des jardiniers par des concours annuels.

Devant nos succès continus, on doit bien convenir que si notre action bienfaisante jouit ainsi de la faveur constante de l'opinion, c'est parce qua l'on sent chez nous un programme « réalisateur » qui n'a d'autres desseins que de faire pénétrer au foyer familial toujours plus de bonheur par le bien-être et la prospérité que procure le jardin.

N'est-ce pas là pour nous le suprême hommage, la meilleure récompense ?

Si imposante que soit cette revue du passé, je ne veux pas m'y attarder, car je me rends compte qu'une Société consciente de ses devoirs croit volontiers qu'elle n'a rien fait tant qu'il reste encore quelque chose à faire.

Je ne puis cependant, quant à moi, partager cette préférence. Depuis le jour où je suis venu à notre Société, il y a 13 ans, j'ai pris l'habitude de ne promettre à nos sociétaires que mon dévouement et ma bonne volonté et comme c'est l'intention qui fait, dit-on, la valeur morale des actes, on m'excusera de continuer à appliquer cette même règle de conduite.

Tout ce que je puis dire pour l'instant c'est que nous avons le droit de nous montrer satisfaits du passé et que le témoignage que constitue un effectif de 260.000 membres ne peut qu'accroître notre joie, notre fierté d'avoir réussi à modifier si heureusement l'orientation qu'on semblait vouloir donner primitivement aux jardins ouvriers en y comprenant exclusivement des jardins « loués », c'est-à-dire en groupe.

Avec de telles idées, on en était tout bonnement arrivé à négliger les jardins, beaucoup plus nombreux, attenant aux habitations et cultivés avec autant, sinon plus d'amour par les ouvriers.

Les premiers nous avons voulu « Le Jardin de l'Ouvrier » et nous nous réjouissons sans réserves de voir que l'idée maîtresse, l'idée première des groupements de « Jardins ouvriers » (idée dont nous revendiquons avec une légitime fierté toute la paternité) soit adoptée de nombreux côtés et profite ainsi à nos semblables.

Au surplus, n'avons-nous pas en l'immense joie d'être approuvés et encouragés, à la veille de sa mort, par celui-là même qui seul, pouvait se réclamer du titre de Père des Jardins Ouvriers : M. l'Abbé Lemire dont nous vénérons tous sincèrement la mémoire.

Une Société de 260.000 cotisants, de 260.000 foyers, a droit à certaines considérations et même à des égards ; aussi ne perdons jamais une occasion de crier bien haut, à tous les échos, l'action moralisatrice qui est la nôtre et ses heureux effets au point de vue individuel, familial, social et national.

Notre Œuvre a fait naître les plus purs dévouements ; elle a inspiré les conducts les plus généreux et l'accomplis un très agréable devoir en remerciant tous ceux qui, joignant leurs efforts aux nôtres, ont permis de la placer et de la maintenir à l'avant-garde des Sociétés similaires et plus particulièrement : nos Présidents d'honneur représentés à cette tribune par l'honorable directeur général des Mines d'Anzin, Chamy, qui ne manque jamais une occasion d'affirmer toute sa sympathie pour notre Association qu'il affectionne tout particulièrement ;

Notre Conseil d'Administration si habilement conduit par notre sympathique et dévoué président, M. Millot ;

Le Corps d'Elite de nos actifs professeurs, de nos zélés secrétaires régionaux et délégués communaux ;

Nos généreux membres protecteurs et bienfaiteurs ainsi que la masse imposante de nos fidèles sociétaires.

Et pour terminer saluons très chaleureusement et remercions bien cordialement aussi M. Raoul Sabatier qu'un heureux hasard a placé dans le sillon de notre Société.

Le nouveau titre de la Société

Désormais, et par décision des nombreux membres présents à l'assemblée générale, la société aura pour titre :

« **Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers de France** ».

Il y a Yoghourt et Yoghourt : le Yoghourt crème Lactella est le plus hygiénique : il est garanti exempt de microbes pathogènes.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AVOCATS REÇU PAR M. RENÉ RENOULT

M. René Renoult, garde des sceaux, a reçu hier matin les membres du bureau de l'Association nationale des avocats inscrits aux barreaux de France, des colonies, des pays de protectorat et de mandat, qui lui ont été présentés par M. le bâtonnier Gabriel Arnaud, du barreau d'Aix, président de la dite Association.

Parmi les délégués, citons M. le bâtonnier Spriet (Lille).

La délégation a remis à M. le Garde des Sceaux la liste des vœux votés par le dernier congrès de l'Association qui s'est récemment tenu à Montpellier. Le président a insisté tout particulièrement sur la nécessité de réduire l'assiette de la patente à la seule valeur locative des locaux professionnels à l'exclusion des locaux d'habitation.

Il a en outre appelé l'attention du garde des sceaux sur un vœux, concernant la représentation des plaideurs devant toutes les juridictions d'exception.

M. René Renoult, a assuré la délégation de toute sa sollicitude et de l'intérêt qu'il ne manquera pas de porter aux questions examinées au cours de l'entretien.

LE 3e TIRAGE DE « LA DETTE »

Une semaine seulement nous sépare du troisième tirage de « La Dette ». Il ne faut pas oublier que le 5 juillet aura lieu à la Banque de France, l'attribution de : 2 avions, 2 voitures grand luxe, 200 conduites intérieures 4 places, 300 motos, 200 vélos-moteur, 400 bicyclettes.

On peut souscrire en envoyant 5 fr. à « La Dette » 146, avenue des Champs-Elysées.

T. S. F.

RADIO P.T.T.-NORD A LILLE (265 m.). — **Mardi 28 juin.** — 12 h. 30. — Concert organisé par l'A.R.N. Intermèdes en musique reproduite. — Programme : La Muette de Portici (Auber) ; Message de printemps (Julius-Fuick) ; Scènes Napolitaines (Massenet) ; La Vivandière (Benjamin Godard). — 13 h. 30. Informations, arrivée des navires au port de Dunkerque ; cours des valeurs. — 15 h. Concert de musique variée organisé par l'A.R.N. avec le concours de MM Hespel, Vanderveiden et Rohillard. — Programme : Suite miniature (Eric Coates) ; Polonaise en la (Chopin) ; Rapsodie hongroise (Popper) ; Renonveau, (Absolon) ; Canzonetta (Ambrosio) ; Romanche (Ambrosio — Etienne Marcel (Saint-Saëns-Alder). — 19 h. : Un quart d'heure de musique reproduite — 19 h. 15 : Cours, communiqués, informations. — 19 h. 30 : Informations résultats du tirage des primes de la veille ; causerie « Pour réussir en photographie ». — 19 h 45 : Causerie littéraire par M. Waringhien, professeur agrégé de l'Université. — 20 h : Un quart d'heure de diction. Morceaux choisis de la Comédie Française (suite) ; Britannique ; Les Plaideurs. — 20 h. 15 : Tirage des primes. — 20 h. 30 : Emission fédérale : Marius (M. Pagnol).

RADIO-PARIS (1.724 m. 1). — 6 h. 45 et 7 h. 30 : Culture physique. — 7 h. 45 : Musique enregistrée. — 12 h. 30 : Communiqués agricole Cancerie. — 19 h. : Chronique théatrale — 19 h. 15 : Canserie artistique. — 20 h : Concert soirée de chansonniers par Georges Chepter, avec MM. Paul Weil, Max Regnier et Mme Denise Cam. Piano : le compositeur Georges Ferré. — 20 h. 40 : Chronique par Miguel Zamacois.

TOUR EIFFEL (1.445 m. 6). — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 30 : Concert des compositeurs de musique : Sonate en si (Simone Plé) ; Deux nocturnes (René Corniot) ; « Mauvais soir (de Régnier) ; Soir sur la terrasse de la comtesse de Noailles ; Prélude (Cassard) ; Berceuse, de Pierre Louys ; Sonnet, de André Puget ; Il pleure dans mon cœur, de Verlaine) ; Thème et variations pour piano (Annie Bordessoulé) ; Poèmes d'amour (Madeleine Dedieu-Peters) ; Chant nuptial (Mme Domange-Bonis) ; Deux poèmes de Tsin-Pao : La confession (Marcel Bertrand).

RADIO-ALGER (363 m 6). — 20 h. 40 Concert : Marcha militaire (Saint-Saëns) ; Isoline ; Amour tzigane (Lehar). — 21 h. : Les Cloches de la vallée (Lincke) ; Faust ; Madame Butterfly ; Au jardin d'une pagode chinoise (Ketelbey) ; Scènes pittoresques (Massenet). — 21 h. 45 : Disques comiques. — 22 h. : Musique orientale.

RADIO-STRASBOURG (345 m.). — 19 h. 45 : Concert ; Lorelay (Bruch) ; Scène et valse (Guiraud) ; Le distrait (Thys) ; La Belle Hélène ; Vacances de chiens, de Jacques Normand ; La Honsarde (Ganne) ; Radio-marche (Pecking). — 20 h. 30 : Relais fédéral ; Marius, de Marcel Pagnol).

RADIO-TOULOUSE (385 m.). — 19 h. 45 Musique militaire. — 20 h. : Accordéon. — 20 h. 15 : Lohengrin ; Siegfried. — 20 h. 40. Opéras, Chant. — 20 h. 40 : Orchestre argentin, etc.

NATIONAL (1.554 m. 4). — 12 h. : Orgue 13 h. : Espana (Waldteufel) ; Le Mariage des fleurs (Ferraris) ; Rose-Marie ; Souvenirs de Schubert (arr. Urabch) ; Prélude en la bémol (Chopin). — 16 h. : Chantilly (Waldteufel) ; Nocturna (Ganne) ; Suite caucasienne (Ippolitov) ; Chant hindou (R.-Korsakoff) ; Ignon ; Oiseau d'amour divin (Wood) ; Les maîtres chanteurs ; Lune tzigane (Borganiv) ; Danse d'Henri VIII (German) ; Cavalleria rusticana. — 17 h. 15 : L'heure entantine. — 18 h. 35 : Musique d'église anglaise. — 19 h. 20 : Une rapsodie du Sud Virginie (Wood) ; De l'Inde (Popply) ; Chant de la pluie (Sinigaglia) ; Chant populaire ; Marche (Komzack) ; Philémon et Baucis (Gounod). — 21 h. 20 : Musique 1 couplets. — 22 h 30 : Danse.

LONDRES REGIONAL (355 m. 9). — 20 h. 15 : Airs et danse (Purcell) ; Le Bourgeois gentilhomme (Lulli) ; Les contes d'Hoffmann En mémoire de Florence Mills (Lambert) ; Valse triste (Sibelius) ; Suite symphonique (Ibert). — 21 h. 15 : Récital ; Sonate en la mineur (Mozart) ; Clair de lune (Szulc) ; Après un rêve (Fauré), Le papillon (Fourdrain) ; Sonate en la (Scubert). — 11 h. 35 : Danse.

STUTTGART-MUHLACKER (360 m. 6). — 20 h. Concert ; Oberon ; Euryanthe ; Le Freischutz ; Le roi d'Yvetot ; Carmen ; Gasparone (Millocker) ; La chauve-souris (de Strauss) ; Schabernack (Jos. Strauss) ; La rose du Stamboul (Fall) ; Le comte du Luxembourg. — 22 h. 45 : Musique légère.

RADIO-BRUXELLES (509 m. 3). — 20 h. : Musique enregistrée. — 21 h. : Concert. — 22 h. 40 : Musique enregistrée.

RADIO-VARSOVIE (1.411 m. 3). — 20 h. : Hamlet ; Mignon ; Manon ; Manon Lescaut ; Caprice italien (Czajkowski) — 21 h. 10 : Eugène Onegin (Tchaikowski) ; Janek (Zeleski) ; Deux ancres ; Cortège (Moszkowski) ; Valse en sol bémol (Chopin) ; Glodie lituanienne (Cielewicz), etc.

LANGENBERG (473 m. 4). — 20 h. : Disques. — 20 h. 30 : Le retour du Tobie (J. Haydn).

LES BELLES EMISSIONS DE RADIO P. T. T. NORD

La soirée théâtrale aura lieu cette semaine le vendredi 1er juillet, à 20 h. : elle est réservée à l'interprétation d'une pièce de Pierre Frondaie « Colette Bandocha », tirée du roman de Maurice Barrès.

Le samedi 2 juillet, à 20 h. 30, diffusion du concert fédéral donné à la station de Bordeaux-Lafayette, et consacré à l'interprétation de l'ouverture des « Noces de Figaro » en première partie et à la représentation intégrale de « Barbier de Séville », l'opéra de Rossini, d'après la comédie de Beaumarchais, en seconde partie. L'orchestre sera sous la direction de M. André Gintrand, chef d'orchestre de l'A.R.C.A. Ce concert sera accompagné de commentaires sur « l'œuvre de Beaumarchais et la musique », par M. Pierre Caujolle, agrégé de l'Université.

FURNEX
pour l'entretien des dessus de cuisinières en ACIER POLI
Supprime la toile émeri.

BASSE COUR

Une bonne race française : LA BRESSE NOIRE

Très élégante, d'une allure vive et gracieuse, la Bresse noire est considérée par beaucoup d'éleveurs comme la première race française.

Elle égale dans les concours de ponte les races étrangères les plus réputées et elle les surpasse toutes par sa finesse de chair et son aptitude à l'engraissement. La poularde de « Bresse » est réputée dans le monde entier.

Très alerte, elle vagabonde un peu partout et, de ce fait, cherche bien sa nourriture. Les œufs sont gros et estimés.

C'est une excellente race de ferme, se plaisant dans les grands parcours.

Les climats doux et les terrains secs lui sont préférables, mais elle résiste dans le Nord, où plusieurs élevages l'ont adoptée.

Principaux caractères. — Taille moyenne, ossature très légère, poitrine large, crête simple régulièrement dentelée à tissus très fin ; portée droite chez le coq, coquettement repliée chez la poule ; barbillons assez longs, oreillons blancs moyennement développés, paites fines, lisses, de couleur bleu ardoise. Queue bien fournie garnie de deux longues faucilles formant un beau panache chez le coq. Plumage d'un beau noir, brillant sur certaines parties du corps.

La Bresse blanche et la grise sont aussi des variétés intéressantes mais pondant moins que la noire.

Le Bresse bleue a fait son apparition depuis quelques années à l'exposition internationale d'aviculture de Paris.

La mue

Pendant toute la période de juillet à novembre on a des poules en mue ; certains sujets sont dans un grand abattement pendant une quinzaine de jours et mangent peu.

Cette sorte de métamorphose permet aux volailles de remplacer leurs plumes d'été par une nouvelle parure d'hiver. Cette période, caractérisée par une diminution de résistance, est favorable à l'invasion des maladies épidémiques. Il faut à cette époque surveiller l'alimentation et redoubler les soins d'hygiène et de propreté. Les locaux seront désinfectés, l'eau de boisson renouvelée plus souvent et additionnée de 5 gr. de sulfate de fer par litre. Distribuer de temps à autre une poignée de graines de lin. Ne pas ménager la verdure qui contient les vitamines indispensables pendant cette crise.

Il est recommandé d'éliminer en juillet les poules à mue précoce qui ne sont pas de bon rapport : ce sont généralement de mauvaises pondeuses. Plus la mue est précoce, plus elle est de longue durée ; plus la mue est tardive, plus elle se fait vite et témoigne de la valeur des futurs reproducteurs. Elle ne dure pas plus de cinquante jours.

Il faut surtout sélectionner les pondeuses à mue tardive pour posséder des poules adultes dont la ponte se prolonge jusqu'à fin octobre et faire la soudure entre la ponte des poules de 18 mois et celle des poulettes de l'année.

Cette ponte doit débuter en octobre si les sujets sont nés en mars-avril.

L'élevage intensif du canard

Voici le résumé des conditions d'élevage et de rationnement appliqués en Amérique :

Race le plus souvent choisie : canard blanc type Pékin. Un canard pour sept canes ; chambres à incubation en sous-sol avec antichambres de régulation. Environ 60 % d'éclosions. Couloir élevéuse à thermo-siphon.

Rations. — Durant les cinq premiers jours : farine de maïs 1 partie, son de blé 2 parties, farine de viande 1/10 ; du 5e au 15e jour : farine de maïs et son de blé en parties égales, plus 1/10 farine de viande.

A l'âge de 15 jours, les canetons sont placés en parquets ombragés et reçoivent à discrétion les rations suivantes : Une partie nourriture verte (choux, salades, betteraves, seigle haché, etc.) ; deux parties aliments concentrés (maïs moulu, 2 ; son de blé, 2 ; farine n° 2, 1 ; rognures de bœuf, 1/2 ; graines de céleri pour donner un goût agréable à la chair ; mélange cuit à la vapeur. Trois distributions par jour. Les canetons vont à l'eau à 1 mois.

Rendement. — 1re semaine, 4 onces, soit 113 gr. 50 ; 2e semaine, 9 onces, soit 255 gr. 15 ; 3e semaine, 1 livre, soit 453 gr. 59 ; 4e semaine, 1 l. 9 onces, 708 gr. 74 ; 5e semaine, 2 l. 2 onces, 963 gr. 88 ; 6e semaine, 2 l. 11 onces, 1.219 gr. 36 ; 7e semaine, 3 l. 5 onces, 1.502 gr. 52 ; 8e semaine, 4 l. 5 onces, 1.814 gr. 36 ; 9e semaine, 4 l. 8 onces, 2.041 gr. 16.

CONTRE les maladies infectieuses employer le **CURAZOL** de **R. MARTIN à Feignies.** (Voir plus loin aux annonces) 0451

Informations Avicoles

CONCOURS ET EXPOSITIONS

Les 2, 3 et 4 Juillet. — St-André-lez Lille, concours du Comice agricole. Pour la section avicole, s'adresser à M. Gaston Demésie, 156, rue de Blanchemaille, à Roubaix.

Le 17 juillet. — Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) : concours agricole avec section avicole organisée par la Société d'aviculture de St-Pol.

Le 24 juillet. — Cantin : Concours agricole, avec section d'animaux de basse-cour, réservée aux éleveurs de l'arrondissement de Douai.

Du 1er au 4 septembre. — Grenoble : VIe exposition internationale d'animaux de basse-cour organisée par la Société d'Aviculture de l'Isère.